

TRANSMETTEZ L'ESPOIR,
AGISSEZ À NOS CÔTÉS



LEGS, DONATION ET
ASSURANCE-VIE

caritas
L U X E M B O U R G



SOMMAIRE

- 3 Le legs, un geste qui compte !

- 4 Actions et programmes

- 8 Le legs, la signature d'une vie

- 11 La donation, pour aider dès maintenant

- 12 L'assurance-vie, pour donner du sens à votre épargne

- 13 L'assurance que votre argent sera bien utilisé

- 14 Les questions que vous vous posez : les réponses du notaire Maître Alex Weber

- 15 Notre origine, quelques chiffres-clés



LE LEGS, UN GESTE QUI COMPTE !

Caritas, ce mot latin, signifie tout simplement l'amour du prochain, la solidarité avec son prochain. Cet amour appelle à l'action chaque fois qu'une personne se trouve dans une situation de détresse.

Si Caritas Luxembourg est en mesure d'agir en faveur des plus défavorisés, au Luxembourg et ailleurs dans le monde, c'est notamment grâce à la contribution financière de nombreux sympathisants et donateurs qui rendent possible toutes nos actions. En permettant à Caritas Luxembourg d'inscrire ses actions dans la durée, les legs et donations représentent la véritable colonne vertébrale de cet engagement. Désigner Caritas Luxembourg comme bénéficiaire dans votre testament, c'est choisir non seulement d'aider concrètement ceux qui rencontrent un besoin immédiat, mais aussi et surtout améliorer leur avenir de manière durable.

Cette brochure a pour objectif de vous apporter un maximum d'informations sur toutes les questions que vous vous posez au sujet des legs ou de Caritas Luxembourg. Si vous avez besoin de conseils, d'informations ou d'une aide quelle qu'elle soit dans votre démarche personnelle, n'hésitez pas à prendre contact avec nous. Nous sommes là pour vous accompagner, en toute confidentialité et sans engagement de votre part. Vous pouvez également contacter un notaire de votre choix.

Transmettez l'espoir, et agissez à nos côtés.

Merci de tout cœur pour votre intérêt et votre confiance !

Marie-Josée Jacobs
Présidente

ACTIONS ET PROGRAMMES



Nos actions universelles pour lutter dans la durée contre toutes les formes de pauvreté

Depuis presque un siècle, Caritas Luxembourg agit pour le bien-être des hommes et des femmes, et en particulier des personnes exclues, désemparées ou démunies, quels que soient leur origine, âge, nationalité ou leur opinion philosophique ou religieuse.

Aujourd'hui, Caritas Luxembourg est en mesure de répondre rapidement et efficacement aux difficultés rencontrées par les plus démunis grâce à ses 1.700 collaborateurs, bénévoles et salariés engagés au quotidien à ses côtés. Le réseau Caritas, présent dans 165 pays, donne à Caritas Luxembourg un rayonnement international, au plus près des populations en difficulté.

Avec Caritas Luxembourg vous pouvez choisir la cause que vous souhaitez soutenir durablement. De larges programmes qui couvrent toute une variété d'actions permettent de faire votre choix en fonction des causes auxquelles

vous êtes le plus sensible. Dans votre testament, vous pouvez ainsi tout aussi bien décider de soutenir les enfants des pays en développement souffrant de la malnutrition que d'aider les plus pauvres au Luxembourg. Bien entendu, vous pouvez également ne pas faire ce choix et décider de laisser Caritas Luxembourg choisir en fonction des besoins les plus urgents. Quelle que soit votre décision, celle-ci sera scrupuleusement respectée.

« Durant toute ma vie, j'ai toujours voulu aider mon prochain et ceux qui rencontraient des difficultés. Aujourd'hui, j'ai pris la décision de continuer ces actions, même après ma disparition. En léguant mes biens à Caritas Luxembourg, je sais que je continuerai à agir en faveur d'un monde meilleur ».

Josette

Nos actions et réalisations au Luxembourg et dans le monde

Voici quelques exemples d'actions réalisées par Caritas Luxembourg. Si vous le souhaitez, nous pouvons approfondir et vous aider à identifier la destination de votre legs ou de votre donation.



Nous luttons contre toutes les formes de précarité

Au Luxembourg, mais aussi dans de nombreux pays en voie de développement, la pauvreté ne cesse de gagner du terrain. Pénurie d'emplois ou de logements à bas prix, crise sanitaire, guerres et conflits, sécheresses ou pluies diluviennes... les causes sont nombreuses.



Nous soutenons les enfants et leur famille

Les enfants sont notre avenir. Ils sont pourtant nombreux à grandir dans des conditions économiques ou sociales difficiles, ce qui a des conséquences sur leur bien-être et leur développement.



L'Espace socioculturel d'expression artistique « Atelier Creamisu » permet à des personnes sans-abri de rompre avec l'exclusion et de s'exprimer.



Nous aidons des enfants issus de familles défavorisées en leur offrant un cartable et du matériel scolaire.

Nos ateliers de jardinage, d'entretien de bâtiments et de nettoyage permettent à des personnes exclues ou précaires de se réinsérer socialement et professionnellement.



Au Bangladesh, nous prenons en charge des enfants en bas âge dans des crèches, pendant que leurs parents travaillent dans l'industrie textile.



Nous investissons dans la pierre pour aider les familles défavorisées à se loger convenablement

Il y a une grande pénurie de logements abordables au Luxembourg, ce qui creuse les inégalités.



Caritas Luxembourg finance la construction de logements sociaux pour les familles dans le besoin au Luxembourg et assure l'accompagnement des personnes logées.



Nous préservons la santé humaine

A l'heure où l'espérance de vie humaine augmente, des maladies pourtant guérissables ou des conditions sanitaires et d'hygiène insuffisantes causent encore de nombreux décès.



Nous protégeons les réfugiés et migrants

Ces dernières années, le nombre de demandeurs de protection internationale a considérablement augmenté. A leur arrivée et durant leurs premières années au Luxembourg, ceux-ci ont besoin de soutien et de protection.



Au Laos, Caritas Luxembourg distribue des réservoirs équipés de filtres qui permettent de purifier l'eau, souvent insalubre.



Dans les foyers de Caritas Luxembourg, les demandeurs de protection internationale bénéficient d'un suivi psychologique qui leur permet de surmonter les traumatismes vécus.

Au Luxembourg, des infirmiers prennent soin des personnes sans-abri.



Toutes les femmes trouvent au sein de la Maison « Le Temps des Femmes » un éventail d'activités qui renforcent l'estime qu'elles ont d'elles-mêmes et favorise leur insertion sociale.





Nous aidons les populations à lutter contre le changement climatique

Le changement climatique se rappelle un peu plus à nous chaque jour et des millions de personnes subissent déjà les conséquences désastreuses de phénomènes liés au climat de plus en plus extrêmes.



Nous combattons la faim et la malnutrition

La faim progresse toujours dans le monde : 3 milliards de personnes ne peuvent s'offrir une alimentation saine.



Au Bangladesh, Caritas Luxembourg aide les communautés à se préparer aux catastrophes et à devenir plus résistants face aux aléas climatiques.



Pour vaincre la malnutrition des enfants au Soudan du Sud, Caritas Luxembourg forme des femmes chargées de détecter les cas de malnutrition et d'apprendre aux jeunes mères à produire elles-mêmes des compléments alimentaires à base de produits locaux.

Au Luxembourg, Caritas milite pour la mise en place de mesure permettant de lutter contre le réchauffement climatique.



A travers les épiceries sociales « Caritas Buttek », Caritas Luxembourg permet aux personnes touchées par la pauvreté au Luxembourg de se fournir en produits alimentaires et d'hygiène à des prix jusqu'à 70% moins chers que sur le marché.



LE LEGS, LA SIGNATURE D'UNE VIE



”

*Je souhaite continuer à agir en faveur
d'un monde meilleur*

Qu'est-ce qu'un legs ?

Le legs est la transmission après votre décès d'un ou de plusieurs de vos biens ou d'une somme d'argent à une personne ou à une association. Pour léguer une partie de votre patrimoine, vous devez faire un testament qui est généralement établi avec le conseil d'un notaire ou d'un avocat spécialisé afin qu'il n'y ait pas d'erreur ou d'omission pouvant entraîner sa nullité.

Le legs à une œuvre caritative est un geste de charité, d'amour et d'espérance d'une portée considérable, la signature d'une vie. Grâce au legs, vous pouvez prolonger au-delà de votre vie le soutien financier à une œuvre qui vous était chère et éviter que votre décès n'y mette une fin abrupte.



A SAVOIR

La loi prévoit que les legs faits aux organisations reconnues d'utilité publique, telle que Caritas, bénéficient d'une réduction des droits de succession. Ces derniers sont ainsi réduits à 4 %.

Que vous pouvez léguer ?

Il faut distinguer trois différentes formes de legs :

1.

LE LEGS UNIVERSEL

En choisissant cette formule, vous décidez de transmettre la totalité de vos biens à une personne ou une œuvre sociale. L'intégralité de votre succession revient au légataire désigné, à la seule et unique condition que vous n'ayez pas d'héritiers réservataires.*

2.

LE LEGS À TITRE UNIVERSEL

Vous transmettez une quote-part (un quart, la moitié) de vos biens ou un type de bien particulier (tous les biens immobiliers, tous les biens mobiliers). Plusieurs légataires reçoivent ainsi une part définie (pourcentage ou catégorie de biens) de vos biens.

3.

LE LEGS PARTICULIER

Il s'agit de la forme la plus courante par laquelle vous transmettez à un ou plusieurs personnes des biens identifiés avec précision : une somme d'argent, des titres, un appartement, un objet de valeur...

* En cas de présence d'héritiers réservataires la quantité disponible est réglée par la loi c.-à-d. en présence d'un enfant je suis libre de disposer à l'égard d'un tiers de la moitié de ma succession, en présence de deux enfants je peux léguer à un tiers 1/3 de ma fortune et en présence de trois enfants ou plus je suis libre de léguer 1/4 de ma fortune à une tierce personne.

Comment faire un legs ?

Pour léguer une partie de votre patrimoine à une organisation caritative, vous devez établir un testament en sa faveur.

Vous avez le choix entre trois différents types de testament :

1. LE TESTAMENT OLOGRAPHE

Vous écrivez, vous-même et entièrement à la main, vos dernières volontés.

Pour être valable, le testament olographe doit respecter trois conditions :

- Il doit être entièrement rédigé à la main
- Il doit être signé
- Il doit être daté

Il n'y a pas d'autre condition de validité, mais il est important que votre volonté soit exprimée avec clarté, précision et sans ambiguïté.

2. LE TESTAMENT AUTHENTIQUE OU PUBLIC

Vous dictez vos volontés à votre notaire en présence de deux témoins ou d'un deuxième notaire. Le testament est ensuite rédigé par le notaire. Après la dictée du testament, le notaire vous en donne lecture, en présence des témoins. Après lecture, vous-même, ainsi que le notaire et les deux témoins ou les deux notaires, signez le testament.

3. LE TESTAMENT MYSTIQUE

Vous rédigez et signez votre testament, que vous présentez ensuite, clos et scellé, à un notaire. Celui-ci, en présence de deux témoins, dressera alors un acte de souscription authentique. En procédant de cette manière, vos dernières volontés seront gardées secrètes jusqu'à votre décès. A noter que vous pouvez également faire rédiger votre testament par une tierce personne, à condition de le signer vous-même.

Bien entendu, vous pouvez toujours modifier ou révoquer votre testament, quelle que soit sa forme, à tout moment.



A SAVOIR

Afin d'éviter toute erreur ou omission pouvant entraîner la nullité de votre testament, nous vous suggérons de demander conseil à un notaire ou un avocat spécialisé. Il est d'ailleurs conseillé de confier le testament à un notaire qui l'enregistrera au Registre Central des Testaments. Ainsi votre testament ne se perdra pas et vous serez certain que vos volontés seront respectées.

Laisser quelque chose de durable !

Le jour de mon 70^e anniversaire, j'ai pris conscience que le dernier chapitre de ma vie était sur le point de s'ouvrir. Depuis cet anniversaire, j'ai commencé à réfléchir à ce qu'il me restera quand je serai parti. Comme je n'ai pas d'enfants, je veux que mon héritage ait un sens - sinon, à quoi auraient servi mes efforts professionnels ?

Dès le départ j'ai voulu penser aux personnes défavorisées. Il était clair pour moi que je ne serais pas capable de le faire seul. Cela nécessitait le soutien de personnes engagées au plus près du terrain et d'une grande expérience. Après avoir contacté plusieurs organisations, il s'est avéré que Caritas était la plus intéressée par mon projet et pouvait m'offrir les conseils nécessaires. En plus Caritas est une association qui partage mes valeurs chrétiennes.

Dans un premier temps, plusieurs séances de conseil intensives ont eu lieu. Caritas m'a également donné l'occasion de visiter des projets existants afin que je puisse me faire une idée de ce qu'ils mettent en œuvre. Nous avons finalement officiellement signé un document indiquant quelle partie de mon héritage passera à Caritas et comment Caritas doit s'en occuper.

Il est très rassurant pour moi de savoir que tout est réglé. Cela me donne le sentiment de ne pas avoir passé toute ma vie à travailler pour rien. Je vais aider les personnes qui en ont besoin et qui le méritent, et je laisserai quelque chose de durable !

Pierre



LA DONATION, POUR AIDER DÈS MAINTENANT



”

*Je veux faire un don maintenant,
sans attendre mon décès*

Qu'est-ce qu'une donation ?

La donation est un acte notarié, que vous réalisez de votre vivant et par lequel vous transmettez un bien ou un droit de façon immédiate et irrévocable. Une donation peut être assortie de conditions et d'obligations. Aucun écrit n'est nécessaire en cas de dons manuels c'est-à-dire la donation d'un meuble corporel ou d'un bien meuble incorporel comme, par exemple, une somme d'argent. Une donation notariée est cependant requise pour les immeubles et droits immobiliers.

Les donations en espèces sont par ailleurs déductibles fiscalement. La déduction annuelle ne peut pas dépasser 20% du total de vos revenus nets ni un montant de 1.000.000 d'euros. Les donations dépassant ces plafonds peuvent être reportées sur les 2 années d'imposition suivantes.

Que pouvez-vous donner ?

Tout bien peut faire l'objet d'une donation : de l'argent, un bien mobilier ou immobilier, des titres, une créance...

Il faut distinguer deux différents types de donations :

1. La donation de la **pleine propriété** : vous décidez de transmettre votre bien de façon exclusive et absolue.

2. La donation de la **nue-propriété** : vous transmettez votre bien mais en gardez l'usufruit, soit pour vous-même, soit pour une tierce personne que vous aurez désignée. Cette formule est particulièrement pratique pour les immeubles : vous pouvez, par exemple, faire don de votre maison et continuer à y habiter durant toute votre vie, comme un propriétaire.

Si vous avez des héritiers réservataires, il faut s'assurer de ne pas léser leur quote-part réservée.

Comment effectuer une donation ?

Si vous désirez faire une donation, nous nous tenons à votre disposition pour toute question ou information. La Fondation Caritas Luxembourg est à l'écoute de vos attentes et fera en sorte de trouver la solution qui vous convient le mieux.

L'ASSURANCE-VIE, POUR DONNER DU SENS À VOTRE ÉPARGNE



”

Je souhaite inscrire une fondation comme bénéficiaire de mon assurance-vie

L'assurance-vie est également un très bon outil pour soutenir une cause qui vous tient à cœur. C'est à la fois un placement fiscalement avantageux, un moyen idéal de transmission de patrimoine et une épargne flexible qui vous permet d'agir au service de la cause de votre choix. Vous restez libre d'utiliser votre épargne à tout moment. Une fondation peut être bénéficiaire de la totalité du contrat, ou seulement d'une partie. Il s'agit d'un contrat-épargne mis en place à l'aide de votre assureur, qui prévoit le paiement d'un capital ou d'une rente. Les sommes placées sur un contrat d'assurance-vie ne font juridiquement pas partie de la succession. La souscription d'un tel contrat en faveur d'une fondation ne nécessite pas non plus l'intervention d'un notaire.



A SAVOIR

Pour en faire un moyen de lutte contre la pauvreté, il suffit d'indiquer la Fondation Caritas Luxembourg comme bénéficiaire de votre contrat.

Il y a deux cas de figures :

L'assurance en cas de décès. Elle garantit le versement d'un capital ou d'une rente aux bénéficiaires désignés dans le contrat.

L'assurance en cas de vie. Elle garantit le versement d'un capital ou d'une rente aux bénéficiaires désignés dans le contrat, si la personne assurée est en vie au terme du contrat.

Vous décidez donc de la date du don et de qui seront les bénéficiaires.

Contactez votre assureur afin de vous renseigner en détail sur ce bel outil philanthropique !

L'ASSURANCE QUE VOTRE ARGENT SERA BIEN UTILISÉ



En choisissant de transmettre vos biens à Caritas Luxembourg, vous choisissez de perpétuer, au-delà de votre vie, des valeurs de charité et de solidarité. Votre legs permettra en effet à Caritas Luxembourg de poursuivre ses actions en faveur de ceux qui sont dans le besoin, au Luxembourg et au-delà, et de leur redonner espoir et dignité. C'est vous qui choisissez quel programme vous souhaitez soutenir avec votre succession, en fonction de vos intérêts.

Par le soutien que vous apporterez ainsi à nos actions, vous prolongerez vos engagements par un magnifique geste d'amour et de solidarité. **Ainsi, les valeurs qui vous accompagnent tout au long de votre vie, continueront à s'exprimer.**

La Fondation Caritas Luxembourg : une Fondation d'utilité publique

La Fondation Caritas Luxembourg, reconnue en tant que fondation d'utilité publique, bénéficie de la confiance et du soutien de bailleurs de fonds tant publics que privés. Le don privé ouvre la voie à des cofinancements du Gouvernement luxembourgeois et de l'Union Européenne. Les legs et donations restent quant à eux indispensables pour assurer la pérennité des actions de Caritas Luxembourg au service des plus démunis.

Caritas Luxembourg utilise de manière transparente, responsable et efficace les ressources mises à sa disposition.

- Contrôles des comptes par des réviseurs d'entreprise
- Audits internes et externes et des engagements volontaires (certifications ISO 9001, membre fondateur de l'asbl Don en Confiance)
- Charte d'entreprises pour la responsabilité sociale et le développement durable



Madame Caroline Theves se tient à votre disposition, en toute confidentialité et sans engagement de votre part pour vous accompagner dans votre projet et vous fournir toutes les informations nécessaires à votre démarche.

N'hésitez pas à prendre contact avec elle :

caroline.theves@caritas.lu, tél. +352 40 21 31 - 260.

LES QUESTIONS QUE VOUS VOUS POSEZ : LES RÉPONSES DU NOTAIRE MAÎTRE ALEX WEBER



À quel moment dois-je commencer à réfléchir à mon testament ?

Il n'est jamais trop tôt pour commencer à réfléchir à ce sujet ! Mais très peu de gens le font. Le décès est souvent un sujet tabou dans la famille et auprès des amis. J'encourage les gens, quel que soit leur âge, à y réfléchir. Un testament donne à chacun la possibilité de répartir son héritage selon ses propres souhaits.

Plus précisément, comment rédiger mon testament ?

La forme la plus simple est le testament manuscrit. Cela signifie que vous rédigez vous-même votre testament à la main, que vous le datez et que vous le signez. Il est préférable de déposer le testament chez un notaire. Vous avez également la possibilité de dicter votre testament à deux notaires ou à un seul notaire, en présence de deux témoins. Il est également possible de remettre votre testament, écrit par vous ou par une autre personne, à la main ou à la machine, dans une enveloppe fermée et scellée, à un notaire devant deux témoins. Important : votre testament peut être modifié ou révoqué à tout moment !

Comment faire un legs à une association comme Caritas ?

Si vous n'avez pas d'enfants, c'est-à-dire pas d'héritiers ayant droit à une part réservataire, vous pouvez disposer librement de votre héritage. Si vous avez un enfant, vous pouvez disposer librement de la moitié de votre patrimoine ; si vous avez 2 enfants, c'est un tiers ; si vous avez 3 enfants ou plus, c'est un quart.

Quel est le taux d'imposition ?

Les héritages faits à des fondations caritatives telles que Caritas bénéficient d'une réduction des droits de succession (4 % quel que soit le montant).

NOTRE ORIGINE, QUELQUES CHIFFRES-CLÉ



Depuis 1932 au service des plus démunis : Caritas Luxembourg aux côtés des grandes causes tout au long de l'histoire

La « Fédération Luxembourgeoise des Œuvres Catholiques de Charité » (Katholischer Luxemburger Caritasverband), fédérant des œuvres laïques solidement enracinées dans la vie associative catholique au Luxembourg, a été créée en 1932. Dans le contexte de la grande crise économique de 1929, il s'agissait de créer des synergies dans la lutte contre la misère, la pauvreté et l'exclusion. Au fil des ans, Caritas a développé son action pour et avec les enfants, les familles, les migrants, les réfugiés et les déracinés, en étant toujours à côté des personnes dans le besoin. La dimension internationale se confirma après 1949 avec la constitution de Caritas Internationalis, dont Caritas Luxembourg fut membre fondateur.

Quelques chiffres-clés* :

Au niveau national, plus de **25.000** personnes aidées !

Au niveau international, plus de **100.000** personnes aidées, dans **14 pays** !

1.700 collaboratrices et collaborateurs, salariés et bénévoles !

*Chiffres rapport annuel 2019

caritas

L U X E M B O U R G

29, rue Michel Welter
L-2730 Luxembourg
Tél.: +352 40 21 31 - 1
caritas@caritas.lu
www.caritas.lu

CCPL : IBAN LU34 1111 0000 2020 0000

